

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- Vu la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
Vu la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001 ;
Vu le Décret N° 2001-170 du 7 Mai 2001 portant composition du Gouvernement et le Décret n° 2002 – 082 du 20 – 02 – 2002 qui l'a modifié.

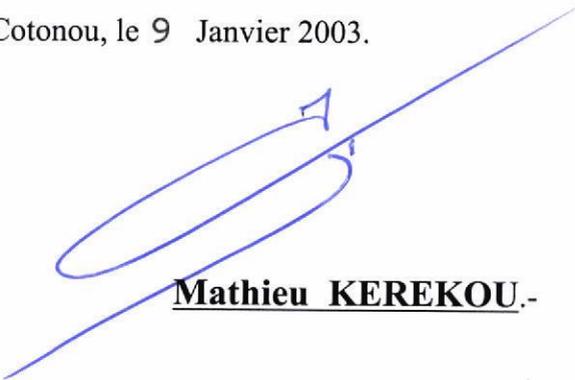
D E C R E T E

Article 1er : Pour compter du 10 au 17 Janvier 2003, Monsieur **Dorothé SOSSA**, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, est chargé de l'intérim du Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire pendant l'absence de Monsieur **Jean Bio CHABI OROU**.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 9 Janvier 2003.

**Par Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement**


Mathieu KEREKOU.-